



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 Février 2023

Convocation du 16 Février 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Claude SCHNÜRER, Maire.

Présents : SCHNÜRER Claude, MATHIEU Roger, MARIOTTI Bernard, BOUCHEROLLES Valérie, BONNEFOY Jérôme, PLISSON Marie-Claude, DECROCK Clotaire, ALLEGRET Myriam, MATHIEU Ludovic, CHEVALIER Pierre.

Absent excusé : VIDEGRAIN Emilie,

Secrétaire : MARIOTTI Bernard

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022 qui est accepté à l'unanimité.

1) Délibération 2023-01 : Recrutement d'un agent en charge de l'accueil périscolaire

Le Maire explique aux conseillers municipaux que le « contrat Aidé Parcours Emploi Compétence » (contrat subventionné) qui, jusqu'à maintenant, avait permis d'embaucher un agent en charge de l'accueil périscolaire, n'a pas été reconduit par Pôle Emploi.

Il propose donc que soit créé un poste d'agent contractuel en contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité), pour la période allant du 01 mars au 13 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-décide, en application de la loi du 26 janvier 1984, alinéa 1 article 3, de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité) sur la base de 20h hebdomadaires (20/35^e) pour la période du 1^{er} mars 2023 au 13 juillet 2023, rémunéré sur la base de l'indice brut 353 majoré 385, l'agent pouvant être amené à réaliser des heures complémentaires si besoin.

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023

- autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

2) Organisation de la saison de pêche 2023

M. Schnürer propose de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la saison de pêche 2023 au 01 avril et 29 octobre 2023.

Il informe également les conseillers que m. Jaufrais ne souhaite plus assurer la fonction de garde-pêche.

Délibération 2023-02 : Recrutement d'un garde-pêche pour la saison 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter une personne qui puisse vendre les cartes de pêche sur les étangs et en assurer la surveillance lors des congés et des absences de l'agent technique, et pour les pêches de nuit également.

Un emploi d'agent contractuel pourrait être créé comme l'an passé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide, en application de la loi du 26 janvier 1984, alinéa 1 article 3, de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité) sur la base de 5h hebdomadaires (5/35^e) pour la période du 1^{er} avril 2023 au 29 octobre 2023, rémunéré sur la base de l'indice brut 353 majoré 385, l'agent pouvant être amené à réaliser des heures complémentaires si besoin

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023

- autorise le Maire à signer tout document nécessaire

3) Délibération 2023-03 : Annulation de la délibération 2022-38 « signature d'une convention avec le centre instructeur de Saulzais le Potier ».

Le centre instructeur de Préveranges, qui instruisait les dossiers d'urbanisme de la commune, se trouvant à nouveau dans la capacité de le faire, il convient d'annuler la délibération 2022-38 qui prévoyait la signature d'une convention avec le centre instructeur de Saulzais le Potier.

Après en avoir débattu et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise m. le maire à demander l'annulation de la délibération 2022-38.

4) Délibération 2023-04 : Signature d'une convention avec le centre instructeur de Préveranges

Le centre instructeur de Préveranges étant à nouveau apte à traiter les dossiers d'urbanisme de la commune, il convient de passer avec lui une nouvelle convention.

M. le Maire demande donc aux conseillers l'autorisation d'entreprendre les démarches et de signer la convention avec le centre instructeur de Préveranges qui se chargera d'instruire les dossiers d'urbanisme de la commune de Saint Pierre Les Bois.

Après en avoir débattu et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise M. le Maire à signer cette convention avec effet rétroactif au 01 octobre 2022 et le charge d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5) Comice Agricole 2023

Une réunion s'est tenue au mois de janvier afin d'informer les communes concernées que le Comice Agricole aurait lieu cette année au Châtelet les 19 et 20 Août.

La forme prise par ce Comice ainsi que les modalités d'exécution restent à définir lors de réunions ultérieures.

6) Projet Inter-village

M. Schnürer présente le projet inter-village, porté par la communauté de communes, détentrice, à l'occasion des Jeux Olympiques 2024, du label « Terre de Jeux 2024 ».

L'objectif est d'organiser une après-midi, pendant l'un des week-ends d'avril ou mai, avec activités sportives où vont se confronter les 8 communes de chaque secteur. Pour cela, il faudrait que chaque commune rassemble

une équipe mixte de 5 à 10 joueurs et joueuses qui représenteront leur commune pendant l'événement. En ce qui concerne l'âge des participants et participantes, les équipes sont ouvertes de 12 ans à 99 ans. Le but de cet après-midi est de proposer des activités ludiques, sportives et innovantes sur le territoire pour créer des liens sociaux entre les différentes communes de chaque secteur.

L'événement sera organisé sur le territoire d'une des huit communes du secteur et il se déroulera en extérieur. La date retenue pour la commune de Saint Pierre Les Bois serait le 22 avril, et la rencontre sportive se ferait à Ids Saint Roch.

7) Logements communaux vacants

Deux logements communaux sont actuellement vides :

- Le logement n°4, suite au décès de son locataire. Il sera remis à la location dès le 01 mars puisque la famille doit rendre les clés le 28 février.
- Le Petit Comptoir, suite à la cessation d'activité de mme Dupré. Certains travaux de remise aux normes doivent être effectués. Des devis seront présentés lors d'un prochain conseil municipal. Une ébauche de plans (modifications des lieux) a été transmise à l'inspectrice des services vétérinaires à Bourges qui n'a pas vu d'anomalie de conception.
M. Schnürer indique également avoir pris contact avec mme Masson, chargée de mission (économie) à la communauté de communes, afin d'avoir une aide pour la recherche d'éventuels repreneurs.

8) Horaires mairie

La secrétaire de mairie quittant son poste à Marçais, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture de la mairie à compter du 01 mai 2023 afin d'avoir une plus grande amplitude horaire d'ouverture :

Lundi : 8h00-11h30 13h00-16h00
Mardi : 8h00-11h00 13h00-16h00
Mercredi : 8h00-11h30
Jeudi : 8h00-11h00 13h00-16h00
Vendredi : 8h00-11h00 13h00-16h00

9) Journée champêtre

Les membres du CCAS ainsi que le Comité des Fêtes ont prévu de s'associer afin d'organiser une journée champêtre aux Etangs de Bois Doré le 08 Juillet 2023.

Une brocante, des balades à cheval, un concours de pêche, un méchoui, une exposition de vieux camions y seront entre autres organisés.

Les détails restent à affiner.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues afin de mettre en place les équipements nécessaires.

10) Questions diverses

La séance est levée à 21h30